

La démocratie participative peut-elle être légitime ?

Un début de réponse avec le cas du G1000 en Belgique♦

Min Reuchamps

Professeur de sciences politiques

Université catholique de Louvain

Belgique

Alors que les régimes démocratiques n'ont jamais été aussi répandus sur la planète et que paradoxalement une profonde crise de légitimité frappe les gouvernements représentatifs, la démocratie participative est souvent proposée comme une voie possible pour sortir de ce paradoxe¹. Mais pour que cette proposition réalise ce potentiel, pour qu'elle ne soit pas un simple alibi démocratique, il faut qu'elle soit également légitime. Or, et malgré leur développement exponentiel², toute forme de démocratie participative n'emporte pas automatiquement une telle légitimité. Il convient dès lors de définir, dans un premier temps, quels sont les critères de légitimité pour un dispositif participatif et les appliquer, dans un second temps, à des dispositifs concrets. Ce chapitre propose une telle entreprise à l'endroit du G1000, une initiative participative qui a vu le jour en Belgique en 2011, au moment où ce pays était confronté à la plus longue crise politique depuis sa création en 1830. Dans cette perspective, nous explorerons la légitimité interne d'un processus participatif, en distinguant la légitimité en termes d'*input*, de *throughput* et d'*output*, ainsi que les conditions favorables à un tel processus.

La démocratie participative

Le concept de démocratie participative fait partie de ces concepts « fourre-tout » qui recouvrent une grande diversité de réalités, parfois contradictoires³. Tout d'abord, il convient de préciser que la démocratie représentative emporte toujours, par définition, des formes de participation, fut-ce au travers de la double participation aux élections au cœur d'un tel régime : de la part des

♦ Le site du G1000 peut être consulté à l'adresse : www.G1000.org. On pourra notamment y lire le rapport final du G1000.

¹ Voyez, par exemple, Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Essais (Paris: La Découverte, 2011).

² Frédéric Claisse *et al.* (dir.), *La participation en action*, Méthodes participatives appliquées (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013).

³ Marine Kravagna *et al.*, « Qu'est-ce que la participation ? », in *La participation en action*, Frédéric Claisse *et al.* (dir.), Méthodes participatives appliquées (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013).

électeurs et de la part des candidats et *in fine* des élus. Plus spécifiquement, la démocratie participative renvoie à toute forme de participation à la décision politique par des publics, en particulier les citoyens, qui généralement n'y prennent pas directement part. La démocratie participative s'étend alors de la simple information jusqu'à la décision, en passant notamment par la consultation et la concertation. Ces différentes formes peuvent se trouver aux différents cycles de la prise de décision : avant, pendant et après. Enfin, la démocratie participative peut aussi être empreinte de démocratie délibérative.

À la suite des travaux de plusieurs philosophes politiques dont Jürgen Habermas et John Rawls⁴, la théorie de la démocratie a pris un tournant délibératif⁵. L'idée centrale est que le dynamisme d'une démocratie ne peut simplement résider sur l'agrégation des volontés individuelles de chaque citoyen au travers de leur vote. Au contraire, la démocratie doit reposer sur une exigence de délibération, c'est-à-dire sur une exigence de « reason-giving »⁶ avant de prendre toute décision. Dès lors, l'accent est mis sur la qualité du débat public, avec des applications concrètes potentiellement très variées⁷. Dans cette perspective, il est important de noter qu'il existe une différence fondamentale entre la démocratie délibérative et la démocratie directe, en ce que la première repose sur une exigence de délibération collective avant la prise de décision qui n'est pas organisée dans la seconde qui en outre repose sur une logique d'agrégation plutôt que sur une logique de délibération⁸. En dépit ou justement en raison du tournant participatif et délibératif que connaissent les sociétés contemporaines⁹, la légitimité de la démocratie participative et en particulier délibérative doit être analysée de manière systématique afin de pouvoir répondre si la participation est un alibi démocratique ou réellement une innovation procédurale en devenir.

Analyser la légitimité de la démocratie participative

La participation et en particulier la délibération peuvent donc contribuer à la qualité de la démocratie et légitimer l'élaboration des politiques en incluant chaque acteur concerné par la

⁴ Maeve Cooke, « Five Arguments for Deliberative Democracy », *Political Studies* 48, n°5 (2000).

⁵ John S. Dryzek, *Deliberative democracy and beyond : liberals, critics, contestations*, Oxford political theory (Oxford ; New York: Oxford University Press, 2000).

⁶ Dennis F. Thompson, « Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science », *Annual Review of Political Science* 11, n°1 (2008).

⁷ Min Reuchamps, « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », in *La participation à l'épreuve*, Sébastien Brunet *et al.* (dir.) (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013).

⁸ Kravagna *et al.*, « Qu'est-ce que la participation ? », (dir.).

⁹ Min Reuchamps et Didier Caluwaerts, « Le tournant participatif et délibératif », in *La participation en action*, Frédéric Claisse *et al.* (dir.), Méthodes participatives appliquées (Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013).

décision dans un processus menant à cette décision. Cependant, si la démocratie participative veut contribuer à la légitimité du système politique, il est nécessaire que le processus participatif soit légitime en lui-même. La légitimité d'un processus peut être analysée en termes d'input, de throughput et d'output¹⁰. Dans les lignes qui suivent, ces trois types de légitimité seront discutés et ensuite appliqués au cas du G1000 dans les sections suivantes.

La légitimité en termes d'input

Quelles sont les possibilités pour le citoyen d'influencer l'ordre du jour, le processus et les résultats du processus ? Afin de mesurer le degré d'ouverture du processus, il est nécessaire de prendre en compte les deux dimensions suivantes :

- *La qualité de la représentation* : en effet, il est important que le mini-public soit représentatif de la population plus large de laquelle il provient. La sélection des participants est donc fondamentale. Elle peut se faire de plusieurs manières¹¹. D'une part, on peut avoir recours à la technique de l'échantillonnage aléatoire qui permet à tout individu faisant partie de la population de base d'avoir des chances égales de faire partie du mini-public, et de satisfaire donc le critère de diversité¹². D'autre part, il est possible également que les individus s'auto-sélectionnent (par exemple en répondant à un appel de participation), ce qui est généralement une solution plus pragmatique et moins coûteuse¹³.
- *L'ouverture de l'ordre du jour* : s'il est déjà fixé au préalable et non modifiable, la diversité du groupe ne pourra pas réellement s'exprimer librement. Il convient donc d'évaluer le degré d'ouverture de l'ordre du jour afin d'identifier qui peut le définir et dans quelle mesure il peut être modifié.

La légitimité en termes de throughput

Le deuxième type de légitimité renvoie à la qualité du processus lui-même. À nouveau, plusieurs aspects du processus peuvent être observés afin de déterminer le degré de légitimité :

¹⁰ Didier Caluwaerts et Min Reuchamps, « Strengthening democracy through bottom-up deliberation: An assessment of the internal legitimacy of the G1000 project », *Acta Politica* (2014).

¹¹ Min Reuchamps, « Le G1000 », *Politique : Revue des débats*, n°72 (2011).

¹² Didier Caluwaerts et Juan E. Ugarriza, « Favorable Conditions to Epistemic Validity in Deliberative Experiments: A Methodological Assessment », *Journal of Public Deliberation* 8, n°1 (2012).

¹³ David M. Ryfe, « Does deliberative democracy work? », *Annual Review of Political Science* 8, n°1 (2005).

- *La qualité de la participation* : il n'est pas suffisant que participants soient représentatifs, mais il est également nécessaire que certains dispositifs soient mis en place afin de s'assurer que chacun puisse s'exprimer librement et que ses opinions soient écoutées par les autres participants. Afin de garantir cet aspect, il est utile que le débat soit modéré afin de faciliter les échanges. L'objet de la discussion doit également être pris en compte¹⁴ : un sujet « chaud » caractérisé par une confrontation plus forte entre les individus aura tendance à diminuer la qualité de la délibération, contrairement au sujet « froid » qui présuppose que les individus sont plus ouverts à la discussion, n'ayant pas des positions fixées et étant potentiellement moins passionnés. De plus, la taille du groupe n'est pas un facteur à négliger. En effet, en ce qui concerne la qualité de la participation, les grands groupes ont tendance à exclure naturellement une partie des participants contrairement aux plus petits groupes qui permettront plus facilement les échanges. Enfin, d'autres facteurs tels que l'utilisation de plusieurs langues peuvent influencer la délibération¹⁵.
- *La qualité de la prise de décision* : afin d'évaluer ce deuxième aspect, on peut se poser la question suivante : la décision prise est-elle le fruit d'une argumentation entre participants ou le résultat d'une relation de pouvoir qui se serait révélée lors de la délibération – relation ayant contraint une partie du mini-public à se ranger du côté des participants ayant plus de pouvoir ? C'est un risque qui a été mis en avant à partir de l'étude des jurys de citoyens aux États-Unis où il a été montré que des formes de polarisation étaient possibles¹⁶.
- *L'indépendance contextuelle* : troisièmement, afin de garantir la qualité de la participation, il faut veiller à l'indépendance des participants vis-à-vis des pressions externes qui pourraient être exercées par les partis politiques, les faiseurs d'opinions, ou encore par les médias.

La légitimité en termes d'output

Dans cette troisième dimension de la légitimité, on s'interroge sur les dimensions suivantes :

¹⁴ Archon Fung, « Minipublics: Deliberative Designs and Their Consequences », in *Deliberation, Participation and Democracy: Can the People Govern?*, Shawn W. Rosenberg (dir.) (Basingstoke ; New York: Palgrave Macmillan, 2007).

¹⁵ Nicole Doerr, « Translating democracy: how activists in the European Social Forum practice multilingual deliberation », *European Political Science Review* 4, n°3 (2012) ; Didier Caluwaerts et Min Reuchamps, « Does Inter-group Deliberation Foster Inter-group Appreciation? Evidence from Two Experiments in Belgium », *Politics* (2014).

¹⁶ Cass R. Sunstein, « Deliberative Trouble: When groups go to extremes », *Yale Law Journal* 110, n°1 (2000) ; Cass R. Sunstein, « The Law of Group Polarization », *Journal of Political Philosophy* 10, n°2 (2002).

- *Le poids des résultats* : les résultats de la délibération doivent être liés d'une certaine manière au processus institutionnel de prise de décision, autrement, la délibération pourrait être considérée comme une simple expérience démocratique sans utilisation pratique. Concrètement, il est nécessaire que le processus ait des conséquences concrètes sur la politique ou le politique.
- *La réactivité et la responsabilité (accountability et responsiveness)* : les décisions prises à travers la délibération devraient, non pas uniquement informer les processus politiques officiels, mais devraient également être réactives (*responsiveness*). En d'autres termes, les solutions proposées et les décisions prises devraient fournir des réponses aux problèmes identifiés avant la délibération. Un autre aspect important est la responsabilité (*accountability*). En effet, les participants à la délibération devraient rester informés de ce qui se passe avec leurs propositions (y a-t-il eu des changements ?). Pour cela, il faut une responsabilité clairement définie. Les participants doivent savoir : Qui va implémenter leurs solutions ? Qui s'occupe du compte-rendu ? À qui incombe la responsabilité pour les résultats obtenus ?

Le G1000

Avant d'appliquer ces différentes dimensions de la légitimité au cas du G1000, il convient de revenir brièvement sur cette initiative de démocratie participative et délibérative. Le G1000 est une initiative citoyenne dont l'ambition est d'être un nouvel outil démocratique, complémentaire aux élections et plus généralement à la démocratie représentative. Concrètement, on peut distinguer trois phases dans ce processus.

La première étape du projet a consisté en une consultation en ligne, organisée afin de déterminer les sujets qui allaient être abordés dans les phases successives. Concrètement, 6000 personnes se sont exprimées lors de cette première phase en ayant soumis plus de 2000 propositions de sujets traitant de diverses questions politiques, économiques et sociales. Les quelque 2000 idées ont été ensuite classées par les citoyens et synthétisées en 25 thèmes qui eux-mêmes furent à nouveau soumis à un vote en ligne afin d'en dégager les trois qui allaient constituer l'ordre du jour du sommet citoyen de la phase suivante.

C'est lors de la deuxième phase que débute le processus de délibération entre citoyens. Pour la constitution de cette étape, 1000 citoyens furent invités à participer à un sommet citoyen organisé

le 11 novembre 2011 à Bruxelles afin de discuter des trois thèmes déterminés par la consultation en ligne de la première phase : la sécurité sociale, la répartition des richesses en temps de crise financière et l'immigration. En parallèle, se sont déroulés également des G'Home et des G'offs : deux projets permettant à davantage de citoyens de participer à l'initiative. Les G'Home donnaient la possibilité de participer à cette deuxième phase au travers de discussions online et les G'Offs consistaient en une reproduction de ce qu'il se passait à Bruxelles, mais au niveau local.

Enfin, lors de la troisième et dernière phase, 32 des citoyens tirés au sort parmi les participants au sommet citoyen, au G'Home et aux G'Offs, se sont retrouvés lors de trois week-ends pour délibérer afin de produire des suggestions concrètes pour les politiques sur la base des discussions menées à l'étape précédente. Pour ce faire, ils ont pu rencontrer des experts et des acteurs de terrain, à qui ils ont pu poser leurs questions et soumettre leurs idées. Au terme de cet intense processus de délibération, ils ont produit un rapport contenant plus d'une vingtaine de recommandations concrètes qui a été présenté aux présidents des différentes assemblées parlementaires du pays.

Analyse de la légitimité interne du G1000

La légitimité en termes d'input

La qualité de la représentation : la technique utilisée pour constituer le mini-public du G1000 a été l'échantillonnage aléatoire au travers d'appels téléphoniques (fixe et mobiles) avec un taux de pénétration de 99 % de la population belge. Le taux de réponse à l'invitation a été de 3 %, ce qui est évidemment faible, mais similaire à d'autres expériences participatives. Par ailleurs, des quotas (genre, âge et province) ont été respectés afin d'assurer une diversité au sein des participants. À noter que le but du G1000 n'était pas de garantir une représentativité statistique parfaite, mais bien une diversité. Dans cette perspective, la technique de l'échantillonnage aléatoire a concerné 90 % des 1000 citoyens invités. Les 10 % restant ont été réservés à des personnes qui avaient moins de probabilité de répondre positivement à l'invitation. Pour ce faire, ils ont été recrutés grâce à l'aide d'associations de terrain (travaillant par exemple avec des sans-abris) qui ont permis d'approcher des individus qui se trouvent dans une situation plus précaire et

étant à priori peu à l'aise avec des questions politiques. Au final, 30 % des individus sélectionnés ont décidé de ne pas participer au sommet citoyen (plus précisément, 704 personnes étaient présents au sommet citoyen), mais cela ne pas influencer la diversité des participants¹⁷.

L'ouverture de l'ordre du jour : la première phase du G1000 a permis que les thèmes abordés soient déterminés par les citoyens. L'indépendance financière de l'initiative vis-à-vis des institutions politiques aura permis que les thèmes ne soient pas imposés par une institution ou des acteurs politiques. En effet, le G1000 repose sur un financement privé, c'est-à-dire qu'il provient de petits ou grands donateurs sur la base d'un « crowdfunding ». Il n'est donc pas financé par les pouvoirs publics, mais bien par des dons privés, sans aucune contrepartie (il ne s'agit donc pas de sponsoring), pour un maximum de 35 000 euros (soit 7 % du budget total) afin d'éviter que l'événement ne soit acheté par une personne, une entreprise ou encore une fondation. La plupart des expériences délibératives sont soutenues par des fonds provenant d'entités publiques. Ces entités – institutions ou acteurs publics ou politiques – sont donc l'initiateur. On peut donc observer que le type de financement peut avoir une influence sur la légitimité en termes d'input. Si l'on se trouve dans une logique *bottom-up*, cela laisse plus de possibilités de la déterminer les sujets qui seront traités, contrairement à la logique *top-down*, dans laquelle le sujet est déjà fixé au préalable. Cependant, il faut remarquer que si l'on opte pour le fundraising, la liberté risque d'être limitée par les médias. Enfin, au niveau des résultats, nous y reviendrons, les acteurs et institutions politiques pourraient ne pas se sentir liés à la décision résultant du processus et les conclusions risquent de ne pas être prises en considération.

La légitimité en termes de throughput

La qualité de la participation : afin de s'assurer que tous les participants puissent s'exprimer de manière égale, un script avec des sessions définies a été établi au préalable et des instructions précises ont été données aux modérateurs afin que chaque table suive le même scénario. Par ailleurs, les participants s'occupant de la modération avaient reçu un entraînement spécifique. La première session du sommet citoyen a permis aux citoyens, regroupés par table de dix, de se

¹⁷ Caluwaerts et Reuchamps, « Strengthening democracy through bottom-up deliberation: An assessment of the internal legitimacy of the G1000 project ».

présenter et donc d'apprendre à se connaître. Cette première étape était nécessaire afin de créer un climat de confiance au sein des participants pour que chacun se sente assez à l'aise pour exprimer ses propres opinions, même si celles-ci pouvaient sembler controversées. Ensuite, lors de la deuxième session, les participants ont pu discuter afin de définir clairement les problèmes, suggérer des solutions et faire le point sur leurs différentes perspectives. Au début de chaque session, deux experts indépendants (un francophone et un néerlandophone) ont introduit le thème pour permettre aux participants d'avoir toutes les informations nécessaires avant de procéder à la délibération en tant que telle. À ce niveau, des critiques ont été émises quant aux choix des experts. Plus précisément, ceux-ci ne représentaient pas toutes les perspectives envisageables par rapport aux problématiques abordées et le risque était qu'ils influencent les opinions des participants au travers de leur autorité symbolique. Par ailleurs, différents types d'interaction ont été utilisés (discussions par deux ou par table par exemple) ce qui à nouveau favorisait la participation de chacun. Dans les évaluations des participants menées après l'expérience du G1000, il en ressort que les citoyens avaient un haut degré de satisfaction en ce qui concerne la participation¹⁸.

La qualité de la prise de décision : toutes les idées discutées aux tables ont été envoyées à un bureau central composé de six experts, familiers aux processus de délibération. Les données collectées ont ainsi été regroupées. Ces opinions résultant de l'agrégation de l'ensemble des idées provenant des tables ont été soumises au vote individuel des participants à la fin de chaque session de discussion. La prise de décision du G1000 est donc une combinaison de délibération et d'agrégation des opinions. Une telle combinaison améliore la légitimité du processus en termes de throughput. Cependant, une critique peut être émise au sujet de la transparence de l'agrégation. En effet, le processus s'est déroulé à huis clos entre les six experts. De plus, il existe également un problème en ce qui concerne l'ordre du jour qui était trop chargé. En effet, en un jour, trois problèmes complexes ont dû être abordés : la sécurité sociale, la répartition des richesses en temps de crise financière et l'immigration. Les participants ont eu trop peu de temps pour argumenter et échanger des idées. Cependant, la longueur est un facteur qui a une influence sur l'investissement mental, physique et temporel des participants : au plus l'investissement

¹⁸ Didier Caluwaerts et Min Reuchamps, « The G1000: Facts, figures and some lessons from an experience of deliberative democracy in Belgium », in *Re-Bel* (Brussels: 2012).

personnel est grand, au moins les citoyens auront tendance à prendre part au projet. Dans des processus longs, seulement les plus motivés ou ceux qui ont des opinions claires (*outspoken opinions*) s'engagent et le seront jusqu'à la fin. Un processus long peut donc avoir un effet d'auto-sélection et par conséquent avoir un effet sur la représentativité du groupe. Par contre, comme nous l'avons vu, au niveau de la légitimité en termes de throughput, un processus plus long aura des conséquences positives, car cela donnera plus d'opportunités aux participants de développer leurs opinions. Par ailleurs, cela donne également la possibilité aux participants d'apprendre à se connaître et donc d'accroître la confiance au sein du groupe. Ce qui favorisera l'échange d'opinions. La troisième phase, qualifiée de G32, complétait donc bien le sommet citoyen de la deuxième phase qui réunissait plus de monde, mais s'étalait seulement sur une journée de délibération.

L'indépendance du contexte : comme nous l'avons souligné dans l'introduction, le G1000 est une initiative qui a vu le jour dans un contexte de crise politique, et en particulier de haute tension entre les deux communautés linguistiques¹⁹. Cette situation a eu des conséquences sur l'indépendance de l'initiative vis-à-vis du contexte, car les médias, les politiques et les faiseurs d'opinions ont voulu diriger l'évènement chacun dans un sens pour en influencer l'impact. Cependant, cette pression n'a pas eu d'influence sur la légitimité de l'initiative, car l'agenda étant ouvert, les thèmes abordés n'ont pas été déterminés par un agenda politique ou médiatique. On peut remarquer que les trois sujets sélectionnés pour le sommet citoyen n'étaient d'ailleurs pas liés aux problèmes communautaires qui empoisonnaient les relations politiques à l'époque.

La légitimité en termes d'output

Le poids des résultats : l'initiative du G1000 repose sur une logique *bottom-up*. De ce fait, il n'y a pas eu d'engagement d'implémenter les décisions qui résulteraient du processus de la part des politiques. Par ailleurs, l'initiative a été considérée par certains politiciens comme un projet antipolitique et le design de l'évènement (une initiative citoyenne) en lui-même n'a permis de donner du poids aux résultats. La deuxième phase du G1000 s'est déroulée sous forme de Town

¹⁹ Jérémy Dodeigne *et al.*, « L'avenir du fédéralisme en Belgique. Visions des parlementaires fédéraux et régionaux avant l'accord sur la sixième réforme de l'État », *Revue nouvelle*, n°6.

Hall Meeting, ce qui a permis aux participants de partager leurs opinions, mais cela a eu pour conséquence que les propositions finales étaient donc encore très ouvertes et n'étaient pas prêtes à être implémentées. C'est pour pallier à ce problème que la troisième phase, le G32 a été prévu. Cette phase, organisée sous forme de consensus de conférence avait pour but de rendre les propositions plus concrètes. Cependant, jusqu'à maintenant, l'agenda politique ou les débats parlementaires n'ont pas été influencés par les propositions du G32. Une analyse des débats parlementaires a montré que seulement douze références au G1000 avaient été faites en hémicycle, la plupart évoquant le processus et non les résultats. En conclusion, on peut donc dire que l'expérience du G1000 n'a eu que peu d'impact direct au niveau politique, mais on doit tout de même remarquer que le processus a été reproduit en Belgique et dans certains pays voisins (par exemple des G100 sur lesquels nous revenons ci-dessous).

La réactivité et la responsabilité : vu que les résultats du G1000 n'ont pas été pris en compte dans le processus d'élaboration des politiques, il n'y a pas de moyens de mesurer la réactivité de l'implémentation et la responsabilité des décideurs politiques. Cependant, en ce qui concerne la population générale, les résultats sont plus nuancés : une enquête qui a été menée après le déroulement de l'initiative montre que 60 % des interviewés seraient favorables à ce que ce type d'expérience soit répétée et 43 % y participeraient. Le fait que l'initiative du G1000, n'a été portée ni par les pouvoirs publics, ni par la société civile organisée, a constitué en un sens une faiblesse au niveau de la légitimité en termes de output. Cependant, nous pouvons citer quelques éléments qui ont lié l'initiative à la politique : la présence, symbolique, mais importante aux yeux des participants, des sept présidents des parlements du pays le soir du sommet citoyen du 11 novembre 2011, l'accueil du panel citoyen par le Parlement flamand, le Parlement wallon et le Sénat pour ses trois week-ends de délibération et le débat politique qui s'est initié à la suite de la publication du rapport final du G1000 au sein de différents cénacles politiques du local à l'international. Par ailleurs, d'autres initiatives s'inspirant du G1000, comme mentionné plus haut, ont vu le jour en Belgique ou à l'étranger : des G100 au sein d'un parti politique ainsi que dans des écoles, ou encore un sommet citoyen à Rotterdam, pour ne mentionner que quelques exemples. Mais il n'en reste pas moins vrai que rien ne garantit que les résultats et/ou le processus du G1000 seront repris institutionnellement.

De manière plus générale, l'approbation de la population générale (*public endorsement*) peut être évaluée par plusieurs moyens : par référendum, par la diffusion des délibérations à la télévision, par les médias, ou encore par des discussions online. Avoir l'approbation de la population générale permet de rendre les résultats plus représentatifs et donc favorise la légitimité en termes d'input. Au niveau de la légitimité en termes de throughput, des évaluations passant par référendum, par exemple, peuvent avoir des conséquences négatives au bon déroulement du processus. Si les participants savent que leurs efforts de délibération pourraient être inutiles, car un groupe plus large au travers d'un référendum pourrait aller à l'encontre de leurs décisions (car les individus de cette population n'auraient pas eu l'occasion de délibérer), ils pourraient avoir moins de motivation de s'investir personnellement. Les formes d'approbation comme les discussions qui peuvent avoir lieu sur des forums de manière simultanée semblent être plus efficaces. Au niveau de la légitimité en termes d'output, si la décision du mini public est approuvée par la population plus générale, la légitimité de la délibération sera accrue. En quelque sorte, le pouvoir des nombres soutient le pouvoir des arguments. Si la décision est au contraire rejetée par la population générale, l'effet sera que les résultats seront discrédités de la part des politiques.

La participation : alibi démocratique ou innovation procédurale en devenir ?

Après cette analyse de l'initiative du G1000, que peut-on en conclure quant à sa légitimité ? Trois éléments semblent être pertinents à relever. Premièrement, nous avons vu que la légitimité en termes d'input a été particulièrement haute (tant au niveau de la qualité de la représentation que de l'ouverture de l'agenda). Il n'en va pas de même en ce qui concerne la légitimité en termes d'output en raison des faibles résultats au niveau politique. Au niveau de la légitimité en termes de throughput, les résultats sont plus mitigés : d'une part, la qualité de la participation a été assurée grâce à l'organisation précise des délibérations et aux modérateurs ; d'autre part, le processus d'agrégation des opinions n'a pas été suffisamment transparent et la pression des médias et des politiques a pu avoir un effet sur le processus. Deuxièmement, cette analyse nous a permis d'observer que la légitimité dépend également du design de l'initiative : l'indépendance financière du G1000 a permis d'une part d'avoir un agenda très ouvert, mais d'autre part n'a pas permis de lier les décisions résultantes de la délibération aux politiques. Troisièmement, l'analyse nous montre qu'il est particulièrement difficile d'avoir un processus délibératif qui ait une grande

légitimité tant au niveau input, throughput et output. Certains choix peuvent en effet favoriser un type de légitimité et en même temps avoir des conséquences négatives sur un autre²⁰.

Au travers de cette analyse spécifique du cas du G1000, peut-on répondre à la question de savoir si ces nouvelles procédures participatives doivent être considérées comme de simples alibis démocratiques ou comme de réelles innovations procédurales en devenir.

Nous avons vu que pour évaluer la pertinence de telles procédures, il était avant tout nécessaire d'analyser leur légitimité interne, qui peut elle-même être analysée à différents niveaux (input, throughput et output) et que les différents facteurs favorisant l'un peuvent en défavoriser l'autre. Dans le cas de l'initiative du G1000, on ne pourrait considérer le processus comme un simple alibi démocratique étant donné que l'initiative, portée uniquement par un ensemble de citoyens, repose clairement sur une logique *bottom-up*. Le type de financement a permis comme nous l'avons vu une indépendance vis-à-vis des politiques. On ne peut donc penser que l'initiative aurait servi d'alibi démocratique aux politiques afin de justifier l'implémentation de certaines décisions, car le processus délibératif n'était en aucun cas lié aux institutions gouvernementales.

Peut-on pour autant affirmer que le G1000 est une innovation procédurale en devenir ? Nous avons constaté que la légitimité en termes d'output de l'initiative a été faible, le financement indépendant ayant influencé négativement sur les résultats, plus particulièrement en termes de réactivité et de responsabilité de la part des politiques. Il semble donc difficile d'envisager la reproduction de processus participatifs sur le modèle du G1000 si l'objectif est d'influencer concrètement les décisions politiques. Autrement dit, la procédure doit être adaptée afin d'accroître la légitimité en termes d'output. La question qui se pose est alors de savoir comment effectivement développer la légitimité dans ses différentes dimensions. C'est là une question au cœur de l'avenir de la démocratie...

Bibliographie

- Caluwaerts, Didier et Min Reuchamps. « The G1000: Facts, figures and some lessons from an experience of deliberative democracy in Belgium ». In *Re-Bel*. Brussels, 2012.
- Caluwaerts, Didier et Min Reuchamps. « Does Inter-group Deliberation Foster Inter-group Appreciation? Evidence from Two Experiments in Belgium ». *Politics* (2014).
- Caluwaerts, Didier et Min Reuchamps. « Strengthening democracy through bottom-up deliberation: An assessment of the internal legitimacy of the G1000 project ». *Acta Politica* (2014).

²⁰ Min Reuchamps et Didier Caluwaerts, « En défense du G1000 », *Politique : Revue des débats*, n°79 (2013).

- Caluwaerts, Didier et Juan E. Ugarriza. « Favorable Conditions to Epistemic Validity in Deliberative Experiments: A Methodological Assessment ». *Journal of Public Deliberation* 8, n°1 (2012).
- Claisse, Frédéric, Catherine Laviolette, Min Reuchamps et Christine Ruyters (dir.). *La participation en action*, Méthodes participatives appliquées. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Cooke, Maeve. « Five Arguments for Deliberative Democracy ». *Political Studies* 48, n°5 (2000): 947-969.
- Dodeigne, Jérémy, Min Reuchamps et Dave Sinardet. « L'avenir du fédéralisme en Belgique. Visions des parlementaires fédéraux et régionaux avant l'accord sur la sixième réforme de l'État ». *Revue nouvelle*, n°6: 40-55.
- Doerr, Nicole. « Translating democracy: how activists in the European Social Forum practice multilingual deliberation ». *European Political Science Review* 4, n°3 (2012): 361-384.
- Dryzek, John S. *Deliberative democracy and beyond : liberals, critics, contestations*, Oxford political theory. Oxford ; New York: Oxford University Press, 2000.
- Fung, Archon. « Minipublics: Deliberative Designs and Their Consequences ». In *Deliberation, Participation and Democracy: Can the People Govern?*, Shawn W. Rosenberg (dir.), 159-183. Basingstoke ; New York: Palgrave Macmillan, 2007.
- Kravagna, Marine, Min Reuchamps et Stéphane Delberghe. « Qu'est-ce que la participation ? ». In *La participation en action*, Frédéric Claisse, Catherine Laviolette, Min Reuchamps et Christine Ruyters (dir.), 25-39. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Reuchamps, Min. « Le G1000 ». *Politique : Revue des débats*, n°72 (2011): 64-66.
- Reuchamps, Min. « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques ». In *La participation à l'épreuve*, Sébastien Brunet, Frédéric Claisse et Catherine Fallon (dir.). Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Reuchamps, Min et Didier Caluwaerts. « En défense du G1000 ». *Politique : Revue des débats*, n°79 (2013): 49-51.
- Reuchamps, Min et Didier Caluwaerts. « Le tournant participatif et délibératif ». In *La participation en action*, Frédéric Claisse, Catherine Laviolette, Min Reuchamps et Christine Ruyters (dir.), 9-21. Bruxelles: P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- Ryfe, David M. « Does deliberative democracy work? ». *Annual Review of Political Science* 8, n°1 (2005): 49-71.
- Sintomer, Yves. *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Essais Paris: La Découverte, 2011.
- Sunstein, Cass R. « Deliberative Trouble: When groups go to extremes ». *Yale Law Journal* 110, n°1 (2000): 71-119.
- Sunstein, Cass R. « The Law of Group Polarization ». *Journal of Political Philosophy* 10, n°2 (2002): 175-195.
- Thompson, Dennis F. « Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science ». *Annual Review of Political Science* 11, n°1 (2008): 497-520.